GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC /
AGENCE DE L'EAU DU GOURMA
****
COMITE DE BASSIN
****
CONSEIL D'ADMINISTRATION

BURKINA FASO
****
UNITE – PROGRES - JUSTICE

RAPPORT DE L'EXECUTION PHYSIQUE DES ACTIVITES DE L'ANNEE 2018 DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

Mars 2018

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEG	:	Agence de l'Eau du Gourma
AEL	:	Agence de l'Eau du Liptako
Asdi	:	Agence suédoise de coopération internationale au développement
CA	:	Conseil d'Administration
CASEM		Conseil d'Administration Sectoriel Ministériel
CB	:	Comité de Bassin
CCP	:	Cadre de Concertation Provincial
CFA	:	Communauté Financière Africaine
CFE	:	Contribution Financière en matière d'Eau
CLE	:	Comité Local de l'Eau
DAF	:	Direction des Affaires Financières
DGAEG	:	Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Gourma
DEIE	:	Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGESS	:	Direction Générale des Études et des statistiques Sectorielles
DGRE	:	Direction Générale des Ressources en Eau
DREA		Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GT	:	Groupe Thématique
IEC	:	Information, Éducation, Communication
MEA	:	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MSE	:	Manuel de suivi-évaluation
OG	:	Objectif Général
ONEA	:	Office Nationale de L'Eau et de l'Assainissement
PAGIRE	:	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PN/GIRE	:	Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PTB	:	Plan de Travail et Budget
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
REGIS-ER	:	Résilience et Croissance Economique au Sahel - Résilience Renforcée (REGIS-ER)
RTB	:	Radiodiffusion et Télévision du Burkina
SA	:	Sous-Activités
SAGE	:	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	:	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SNIEau	:	Système National d'Information sur l'Eau
SP/GIRE	:	Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
WWn	:	World Waternet

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS 1

LISTE DES FIGURES 4

LISTE DES TABLEAUX 4

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 5

INTRODUCTION 6

I. PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA 7

I.2.1 Création et objet 7
I.2.2 Espace de compétence 7
I.2.3 Organes et instances 7
I.2.4 Comité de Bassin 8
I.2.5 Conseil d'Administration 8
I.2.6 Direction Générale 9
I.2.7 Comités Locaux de l'Eau (CLE) 9
I.2.8 Missions 9
I.2.9 Principales directions 10

II.ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2018 13

II.1. Rappel des actions au titre de l'année 2018 13
II.2. Rappel succinct des activités du PTBA 2018 de l'AEG 13
II.3. Démarche méthodologique de calcul du taux d'exécution 15
II.4. Bilan d'exécution physique des activités programmées dans le PTB 2018 15
II.4.1 Etat d'exécution physique des activités de l'action 1 « Application effective de la police de l'eau » 17
II.4.2 Etat d'exécution physique des activités de l'action 2 « Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) » 19
II.4.3 Etat d'exécution physique des activités de l'action 3 « Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion » 21
II.4.4 Etat d'exécution physique des activités de l'action 4 « Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes » 30
II.4.5 Etat d'exécution physique des activités de l'action 5 « Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau. » 31
II.4.6 Etat d'exécution physique des activités de l'action 6 « Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions » 34
II.4.7 Etat d'exécution physique des activités de l'action 7 « Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants » 39
II.4.8 Etat d'exécution physique des activités de l'action 8 « Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau » 40

III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES À L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS 40

IV. RECOMMANDATIONS 40

BILAN ANNUEL 2018 DES ACTIVITES DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA 42

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.....11

Figure 2 : Carte administrative de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.....12

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: récapitulatif des tâches par action en fonction des résultats.....14

Tableau 2 : Bilan annuel des actions réalisées par résultats.....16

Tableau 3 : Membres de la commission spécialisée.....23

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Photo 1 : Visite des berges par le SPE Centre Nord.....18

Photo 2 : Sensibilisation des occupants des berges par le SPE Centre Est.....18

Photo 3 : Visite d'une unité de production d'eau potable par le SPE Centre Est.....18

Photo 4 : Unité d'ensachage d'eau/SPE Est.....18

Photo 5 : Visite d'un site d'orpaillage à Pibaoré (région du Centre-nord).....19

Photo 6 : Visite d'un site d'orpaillage à Soudougui (région du Centre-est).....19

Photo 7 : Membres du Comité de Bassin en compagnie des autorités ayant procédé à leur installation.....24

Photo 8 : Membres du Comité de Bassin.....24

Photo 9 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Dyamon'Siiga.....25

Photo 10 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Tapoa Gnima.....25

Photo 11 : Présidium de la cérémonie d'installation du bureau du Comité Local de l'Eau Sirba Singr'Jienu.....25

Photo 12 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Sirba Singr'Jienu.....25

Photo 13 : Exemple de source aménagée avec réservoir à filtre.....32

Photo 14 : Clôture en grillage autour de la Boîte de captage.....32

Photo 15 : Exemple de source aménagée avec réservoir de stockage.....33

Photo 16 : Test de l'arsénic.....34

Photo 17 : Vue du dispositif de suivi de la qualité de l'eau.....34

Photo 18 : Balise de délimitation de la bande de servitude.....36

Photo 19 : Panneau de sensibilisation implanté dans la bande de servitude délimitée 36

Photo 20 : Vue des plants mis en terre l'Eau.....37

Photo 21 : Vue des femmes mobilisées pour les travaux.....38

Photo 22 : La femme à la tâche.....38

Photo 23 : Participation des leaders d'opinion aux travaux.....38

Photo 24 : La jeunesse à la tâche.....38

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a adopté et démarré en 2003 la mise en œuvre de son Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) couvrant la période 2003-2015, dans le contexte de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Ce plan a été formulé après un processus de plusieurs années marqué notamment par l'adoption de la Loi n°002-AN/2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (2001) et la réalisation d'un « Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion » (mai 2001). Le PAGIRE avait pour ambition de mettre en œuvre les principes de gestion de l'eau inscrits dans la Politique et Stratégies en matière d'eau (1998), et particulièrement la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Le PAGIRE a été mis en œuvre sur deux phases :

- ✓ 2003 - 2009 : établissement des fondements de la GIRE sur le plan politique, législatif et institutionnel ;
- ✓ 2009 - 2015 : consolidation des acquis du PAGIRE I et déploiement de la GIRE sur toute l'étendue du territoire marquée par la création des agences de l'eau dont celle du Gourma.

En 2015, ce fût l'adoption d'un nouveau programme : le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE). Sa mise en œuvre est prévue sur une période de quinze (15) ans (2016-2030) et comporte trois (3) phases quinquennales dont la première (2016-2020) est en cours d'exécution. L'objectif stratégique dudit programme est de « **Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques** » qui se décline en dix objectifs opérationnels traduits en dix actions composées chacune de plusieurs résultats.

La programmation des activités et tâches dans le PTB de l'année 2018 a été faite suivant les orientations du programme.

Le présent rapport dresse le bilan des activités réalisées au cours de l'année 2018. Il est établi par la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Gourma (DGAEG).

Le premier point présente brièvement l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG). Le second aborde la méthode de calcul du taux d'exécution avant de s'appesantir sur le bilan physique, le troisième point traite des difficultés rencontrées dans l'exécution du PTB 2018 tandis que le quatrième propose des pistes de résolution des difficultés.

I. PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

I.2.1 Création et objet

L'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé par la signature de sa convention constitutive le 24 janvier 2011, laquelle convention a été relue le 16 août 2018, à Fada N'Gourma entre l'Etat du Burkina Faso, les Collectivités Territoriales et les Usagers de l'Eau. L'Etat est représenté par le Collège de l'Administration, les Collectivités Territoriales et les Usagers de l'Eau par les Collèges éponymes. L'Agence de l'Eau du Gourma est placée sous la tutelle technique du Ministre chargé de l'eau et la tutelle financière du Ministre chargé des finances. Son siège est à Fada N'Gourma, mais peut être transféré en tout autre lieu de son espace de compétence par décision du Comité de Bassin, sur proposition du Conseil d'Administration.

L'AEG a pour objet de « *valoriser le bassin hydrographique en tant que cadre approprié de connaissance, de planification et de gestion de la ressource en eau, par la coordination des actions y relatives et par la concertation afin de préparer et de mettre en œuvre, dans les conditions optimales de rationalité, les orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau* ».

I.2.2 Espace de compétence

L'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma s'étend sur des parties de cinq (5) régions administratives qui sont : Est, Centre-Est, Sahel, Centre-Nord et Plateau Central (figure n°1). Au total, ce sont donc 12 provinces et 50 communes que couvre l'AEG (figure n°2). Sur le plan hydrographique, l'espace de gestion des ressources en eau de l'AEG intègre le bassin national du Niger en ses sous-bassins de la Sirba, du Bonsoaga, du Dyamongou et de la Tapoa-Mékrou, et le bassin national du Nakanbé à travers ses sous bassins de la Kompienga, de la Penjdari, et du Sansargou. Elle couvre une superficie de 50 238 km2 (soit 28 643 km2 de la portion du bassin national du Niger et 21 595 km2 de celle du bassin national du Nakanbé). On y dénombre 90 barrages, 38 boulis, 18 mares, (sources : DEIE 2014 et AEG 2017).

I.2.3 Organes et instances

Les instances et organes de gestion et d'administration de l'AEG sont le Comité de Bassin (CB), le Conseil d'Administration (CA), la Direction Générale (DGAEG) et les Comités Locaux de l'Eau (CLE).

I.2.4 Comité de Bassin

Installé le 02 Mai 2013, le Comité de Bassin (CB) est l'Assemblée Générale de l'AEG. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau dans l'espace de gestion concerné à travers les SDAGE et les SAGE. Sont du domaine de compétence du Comité de Bassin :

- toute modification de la convention constitutive ;
- l'approbation du programme pluriannuel d'activités et du budget correspondant soumis par le Conseil d'Administration ;
- l'examen et l'approbation de la réalisation à mi-parcours du programme pluriannuel présenté par le Conseil d'Administration ;
- l'audition des rapports du Conseil d'Administration ;
- l'approbation des règlements intérieurs et statuts des organes du GIP/Agence de l'Eau du Gourma ;
- l'approbation des comptes du GIP avant leur transmission à la cour des comptes ;
- l'admission et l'exclusion des membres du GIP ;
- la proposition de nomination et de révocation des administrateurs du conseil ;
- la nomination des commissaires aux comptes.

Il est constitué de trois collèges de membres désignés sur une base paritaire et répartis comme suit :

- seize (16) représentants de l'Etat ;
- seize (16) représentants des Collectivités Territoriales ;
- seize (16) représentants des différentes catégories d'usagers (membres de droit privé).

Le Comité de Bassin se réunit une (01) fois par an en session ordinaire et autant de fois que de besoin en session extraordinaire sur convocation de son président ou à la demande des deux tiers (2/3) de ses membres.

I.2.5 Conseil d'Administration

Il a été nommé en conseil des ministres le 03 octobre 2014. Le Conseil d'Administration (CA) est composé de membres représentant respectivement l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Usagers de l'eau et le personnel de l'AEG.
Les membres des trois (03) collèges désignés sur une base paritaire, sont repartis comme suit:

- cinq (5) représentants de l'Etat ;
- cinq (5) représentants des Collectivités Territoriales ;
- cinq (5) représentants des différentes catégories d'usagers ;
- un (1) représentant du personnel de l'AEG.

Le Conseil d'Administration est notamment chargé de :

- la proposition d'un programme pluriannuel d'intervention au Comité de Bassin ;
- l'exécution des délibérations du Comité de Bassin ;
- l'approbation des comptes de chaque exercice avant leur transmission à la cour des comptes.

Le Conseil d'Administration se réunit deux (02) fois par an en séance ordinaire pour adopter le budget de l'exercice à venir et pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé. Il peut se réunir en séance extraordinaire chaque fois que de besoin.

I.2.6 Direction Générale

La Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Gourma (DGAEG) a été créée en 2011 et a fonctionné comme noyau technique jusqu'en 2013, l'année à laquelle la Direction Générale a été installée. La Direction Générale assure le fonctionnement et la mise en œuvre des missions de l'Agence de l'Eau du Gourma sous l'autorité du Conseil d'Administration et dans les conditions fixées par le Comité de Bassin. Son siège est à Fada N'Gourma.

I.2.7 Comités Locaux de l'Eau (CLE)

Le Comité de Bassin appuie son action sur les Comités Locaux de l'Eau, instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau.
Les espaces de compétence des Comités Locaux de l'Eau correspondent aux sous-bassins ou portions de sous-bassins hydrographiques qui structurent l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.
L'AEG dispose de quatre (04) CLE dont un (01) antérieur à l'AEG (Q-Sirba mis en place par le projet Global Water Initiative).

I.2.8 Missions

Les missions de l'Agence de l'Eau du Gourma sont :

- d'engager les acteurs de l'eau à la gestion concertée, intégrée, équilibrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique ;
- de traduire, à travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les orientations de la politique nationale de l'eau ;
- de promouvoir à l'échelle du bassin, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques ;
- de percevoir des taxes auprès des utilisateurs de l'eau pour les prélèvements qu'ils effectuent ou la pollution qu'ils génèrent, selon le principe « pollueur-payeur » ou « préleveur-payeur» ;
- d'apporter des aides financières diverses aux actions d'intérêt commun menées par les Collectivités Territoriales, les organisations socioprofessionnelles et les usagers ;
- d'apporter l'assistance technique aux études, travaux, suivi évaluation, exécution et toutes autres actions entreprises afin de lutter contre le gaspillage et la pollution de l'eau, selon le principe « celui qui protège mieux est aidé » ;
- de préparer, en application des SDAGE et des SAGE, des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins d'utilisation des eaux, de préservation et de restauration de la qualité de l'eau, de conservation des écosystèmes aquatiques, de protection des berges et de lutte contre l'envasement des cours d'eau et des plans d'eau ;
- de contribuer à la prévention et à la lutte contre les inondations et autres catastrophes naturelles liées à l'eau ;
- de collecter, de développer et de diffuser les connaissances sur les ressources en eau en vue de contribuer à l'amélioration de leur gestion ;
- de développer des partenariats aux plans national et international avec tout organisme intervenant dans son domaine de compétence.

I.2.9 Principales directions

Les principales directions de l'Agence de l'Eau du Gourma sont :

- la Direction de la Prospective et de la Planification ;
- la Direction de l'Eau et de l'Environnement ;
- la Direction des Affaires Financières ;
- la Direction du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers ;
- l'Agence Comptable.

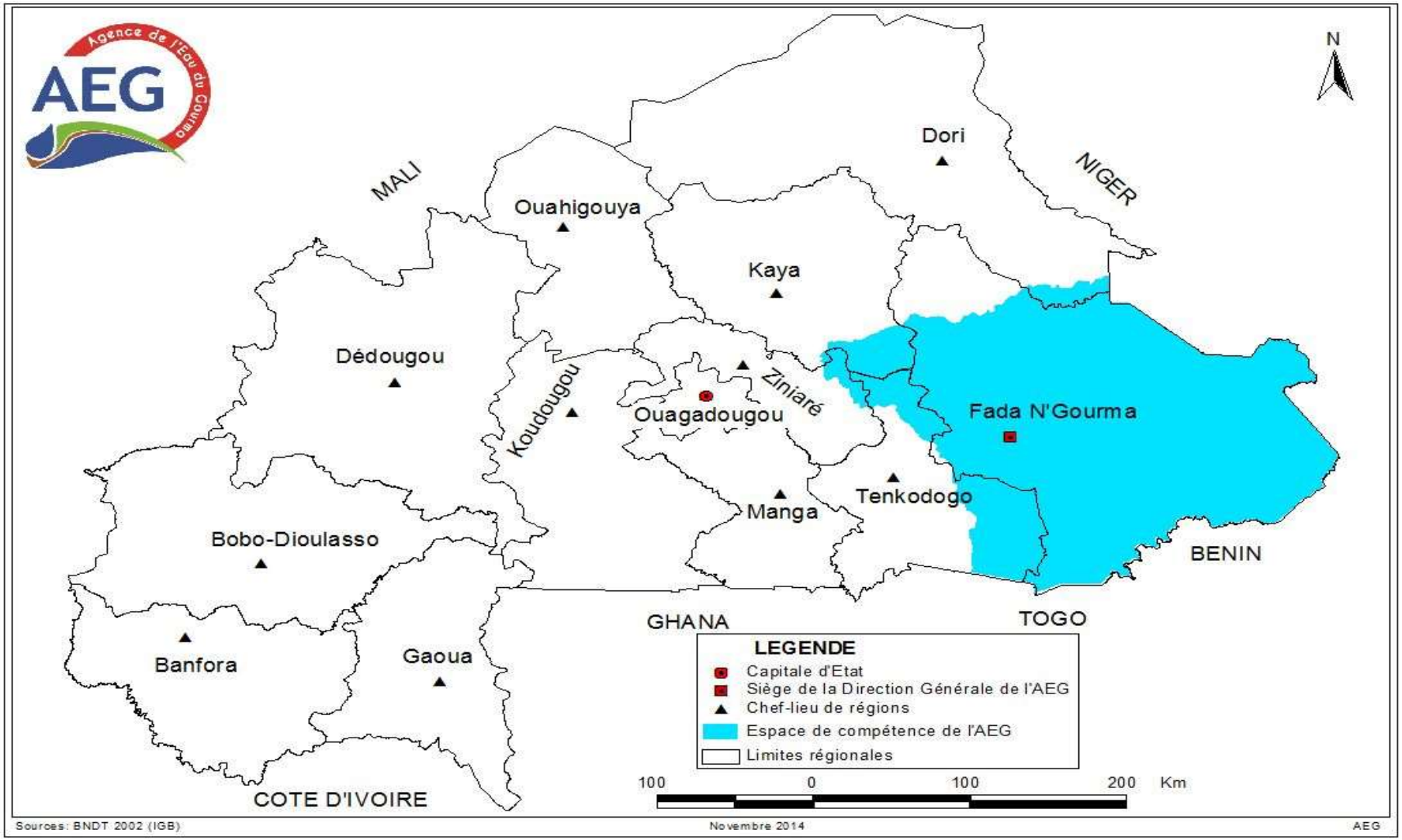

Figure 1 : Espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma

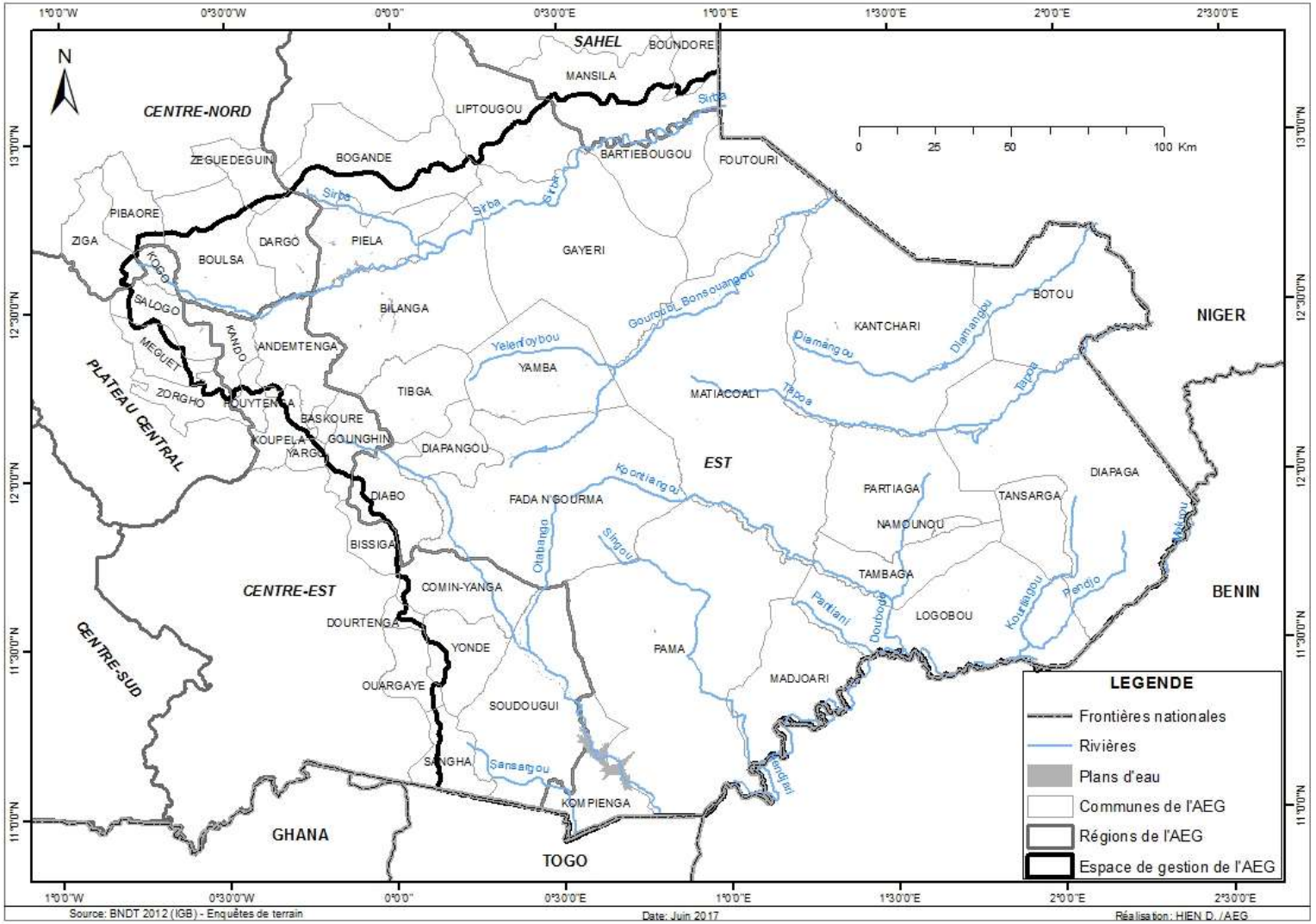

Figure 2 : Carte administrative de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma

II. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

II.1. Rappel des actions au titre de l'année 2018

Au cours de l'année 2018, les activités menées par l'Agence de l'Eau du Gourma ont porté sur huit (08) actions des dix (10) que compte le PNGIRE :

- **Action 1 :** Application effective de la police de l'eau ;
- **Action 2** : Amélioration du recouvrement de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;
- **Action 3 :** Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion ;
- **Action 4 :** Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes ;
- **Action 6 :** Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau ;
- **Action 7 :** Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions ;
- **Action 8 :** Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants ;
- **Action 10 :** Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.

II.2. Rappel succinct des activités du PTBA 2018 de l'AEG

Au titre de l'année 2018, l'AEG a inscrit un total de 117 tâches reparties en fonction des résultats escomptés, et cela après la révision budgétaire d'octobre 2018 (tableau ci-dessous).

Tableau 1: récapitulatif des tâches par action en fonction des résultats

Libellé	Nombre d'activités inscrites	Nombre de tâches inscrites
OBJECTIF STRATEGIQUE : contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques	30	117
ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.	1	4
Le service pilote de la police de l'eau est capitalisé et dupliqué dans toutes les régions	1	4
ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).	3	10
La capacité d'autofinancement de la gestion des ressources en eau est améliorée	2	9
Tous les principaux usagers de l'eau assujettis à la CFE sont identifiés et sensibilisés	1	1
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.	14	57
Le recueil de textes est mis à jour régulièrement et logé dans un site web	1	2
Les fonctions, la composition et le fonctionnement des organes de la GIRE sont revus périodiquement et adaptés aux besoins d'efficacité	1	2
Les sièges de quatre agences sont construits	1	11
Les SDAGE sont formulés dans chaque espace de gestion selon une approche participative	3	6
La coopération régionale et internationale est renforcée	1	1
Des CLE sont mis en place et opérationnalisés	3	20
Les sessions des instances sont tenues régulièrement	1	2
Le fonctionnement de l'Agence est assuré	2	8
Le suivi-évaluation des activités des structures de mise en œuvre est assuré	1	5
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	1	6
Des sessions de formations des agents sont organisées	1	2
ACTION 5 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau.	2	8
Les grands aquifères du pays sont cartographiés en détail et leurs potentialités hydrauliques sont mieux connues	1	1
Un schéma général de transfert d'eau entre les régions du pays est formulé en tenant compte de leurs potentialités à long terme	1	6
ACTION 6 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	4	20
Des périmètres de protection sont définis d'ici 2020 et 30% d'entre eux sont matérialisés autour des sources d'eau pérennes du pays et des forages à grand débit	4	20
ACTION 7 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	2	6
Des plans d'action contre les plantes envahissantes et le comblement des retenues d'eau sont adoptés et mis en œuvre	1	3
Les zones affectées de plantes envahissantes sont réduites	1	3
ACTION 8 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	3	6
Des outils de plaidoyer et de changement social sont conçus et diffusés	3	6

II.3. Démarche méthodologique de calcul du taux d'exécution

Afin de dresser le bilan des activités réalisées entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018, la démarche méthodologique suivante a été adoptée :

- le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2018 révisé a été utilisé comme le référentiel de l'analyse permettant d'établir le bilan des activités ;
- la tenue en novembre 2018 d'une séance de travail avec le service suivi évaluation du PN/GIRE.

L'approche adoptée pour l'établissement du bilan physique est l'analyse pondérée qui consiste à affecter à chaque tâche un coefficient de pondération. Elle permet d'évaluer les efforts fournis pour l'atteinte des objectifs. En rappel, l'évaluation du taux d'exécution physique du PTB a été définie dans le manuel de suivi-évaluation (MSE). Elle se fonde sur le système de pondération des tâches, car la réalisation d'une activité passe par celle de plusieurs tâches qui n'ont pas la même complexité, ne nécessitant pas le même niveau d'effort et exigeant des ressources différentes dans leur mise en œuvre. Pour ce faire, les tâches du PTB ont été catégorisées comme indiqué dans la grille de pondération.
Le taux d'exécution physique d'une activité correspond à la moyenne pondérée des taux d'exécution des différentes tâches qui la composent. Pour établir le taux d'exécution du niveau supérieur de la chaîne de mise en œuvre (résultats, actions, objectifs opérationnels et objectif stratégique) on établit la moyenne pondérée des taux d'exécution physique des niveaux inférieurs.

Il a été par ailleurs convenu de considérer comme :

- non réalisée, toute tâche / activité dont le taux d'exécution est compris entre 0-19%,
- en démarrage, les tâches / activités qui ont des taux d'exécution compris entre 20% et 39% ;
- partiellement réalisée, toute tâche / activité, dont le taux d'exécution est compris entre 40% et 79% ;
- réalisée, toute tâche / activité qui a un taux d'exécution compris entre 80%-100%.

II.4. Bilan d'exécution physique des activités programmées dans le PTB 2018

Le bilan des activités 2018 de l'AEG prend en compte le bilan d'exécution physique des activités et tâches programmées dans le PTBA. Le taux global d'exécution physique des activités du PTB 2017 est de **73%**. Sur un total de trente (30) activités inscrites, trois (03) n'ont pas été réalisées, six (06) l'ont été partiellement et vingt-une (21) ont été totalement réalisées. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'exécution physique des activités par action.

Tableau 2 : Bilan annuel des actions réalisées par résultats

Libellé	Estimation du taux pondéré d'exécution physique (%)
OBJECTIF STRATEGIQUE : contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques	73%
ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.	100%
Le service pilote de la police de l'eau est capitalisé et dupliqué dans toutes les régions	100%
ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).	64%
La capacité d'autofinancement de la gestion des ressources en eau est améliorée	62%
Tous les principaux usagers de l'eau assujettis à la CFE sont identifiés et sensibilisés	100%
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.	64%
Le recueil de textes est mis à jour régulièrement et logé dans un site web	100%
Les fonctions, la composition et le fonctionnement des organes de la GIRE sont revus périodiquement et adaptés aux besoins d'efficacité	100%
Les sièges des quatre agences sont construits	0%
Les SDAGE sont formulés dans chaque espace de gestion selon une approche participative	63%
La coopération régionale et internationale est renforcée	100%
Des CLE sont mis en place et opérationnalisés	71%
Les sessions des instances sont tenues régulièrement	100%
Le fonctionnement de l'Agence est assuré	92%
Le suivi-évaluation des activités des structures de mise en œuvre est assuré	88%
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	100%
Des sessions de formations des agents sont organisées	100%
La logistique et les cadres de travail sont appropriés	100%
ACTION 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau.	100%
Les grands aquifères du pays sont cartographiés en détail et leurs potentialités hydrauliques sont mieux connues	100%
Un schéma général de transfert d'eau entre les régions du pays est formulé en tenant compte de leurs potentialités à long terme	100%
ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	82%
Des périmètres de protection sont définis d'ici 2020 et 30% d'entre eux sont matérialisés autour des sources d'eau pérennes du pays et des forages à grand débit	82%
ACTION 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	88%
Des plans d'action contre les plantes envahissantes et le comblement des retenues d'eau sont adoptés et mis en œuvre	67%
Les zones affectées de plantes envahissantes sont réduites	100%
ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	70%
Des outils de plaidoyer et de changement social sont conçus et diffusés	70%

II.4.1 Etat d'exécution physique des activités de l'action 1 « Application effective de la police de l'eau »

Il s'agissait de mobiliser et de coordonner les efforts de toutes les administrations qui concourent à la réalisation de la police de l'eau et de donner une formation continue aux différentes administrations concernées ainsi que des appuis matériels pour le fonctionnement des services police de l'eau installés dans l'espace de compétence du Gourma.

En 2018, l'AEG a établi cinq protocoles avec les directions régionales (Est, Centre-est, Plateau central, Centre-nord et Sahel) de l'Eau et de l'Assainissement de son espace. Conformément aux missions de la police de l'eau, il s'agissait de veiller à l'application de la règlementation en matière d'eau, à travers des sensibilisations, des constats et des interpellations.

De façon générale, les services police de l'eau ont mené les activités suivantes :

- présentation aux autorités coutumières, religieuses et administratives ;
- suivi de l'occupation des berges des barrages ;
- visites des sites de production d'eau potable ;
- visites des sites d'orpaillage et sensibilisation des orpailleurs.

■ Présentation aux autorités

Cette activité consistait à se présenter aux différentes autorités des collectivités et des circonscriptions afin de se faire connaitre. Excepté la police de l'eau du centre nord qui comptabilise trois années d'expériences, les autres SPE nouvellement installées se sont rompus à l'exercice. Ils ont présenté leurs missions et solliciter l'accompagnement de ces autorités pour l'atteinte de leurs objectifs. Les responsables administratifs et communautaires leur ont promulgué des conseils et leur ont promis leur accompagnement pour mener à bien leurs activités.

■ Suivi de l'occupation des berges

Les berges des barrages sont confrontées à des occupations de toute sorte, particulièrement l'agriculture. Les SPE ont fait des sorties sur les berges afin de constater l'état d'occupation d'une part et d'autre part, sensibiliser les occupants des berges à libérer les lieux. Ils ont été accueillis diversement sur les lieux, mais il ressort que les populations sont conscientes du danger que représente les activités sur les berges et mènerait un plaidoyer pour l'aménagement d'autres lieux pour leur permettre de continuer leurs activités.

Photo 1 : Visite des berges par le SPE Centre Nord

Photo 2 : Sensibilisation des occupants des berges par le SPE Centre Est

- **Visite des sites de production d'eau potable**

La production d'eau potable est une activité commerciale répandue dans toutes les régions. Ces sites ont été visitées afin de vérifier leur régularité vis-à-vis du paiement de la CFE et d'autre part de vérifier la qualité de l'eau utilisée. Ces visites inopinées ont permis aux SPE de répertorier les unités de production et de vente d'eau qui n'ont pas les autorisations d'implantation de forages nécessaires ou dont la qualité douteuse de l'eau présentait un risque pour la santé de la population.

Photo 3 : Visite d'une unité de production d'eau potable par le SPE Centre Est

Photo 4 : Unité d'ensachage d'eau/SPE Est

- **Visite des sites d'orpaillage**

L'orpaillage est une activité répandue dans l'espace de gestion de l'AEG. Son expansion et les pratiques néfastes constituent un danger permanent pour les ressources en eau. Pour cette raison, les SPE ont mené des sorties sur les sites d'orpaillage afin de sensibiliser les orpailleurs sur l'impact de leur activité sur l'environnement et les amener à adopter des comportements plus appropriés.

Photo 5 : Visite d'un site d'orpaillage à Pibaoré (région du Centre-nord)

Photo 6 : Visite d'un site d'orpaillage à Soudougui (région du Centre-est)

- **Difficultés**

Les principales difficultés rencontrées par les SPE sont l'insuffisance de la logistique et des budgets alloués aux sorties de terrain. Dans les régions du Sahel et de l'Est, la situation sécuritaire représente un véritable défi à la bonne exécution des activités.

La mise en œuvre des activités de la police de l'eau en 2018 a montré des résultats très positifs. Les sorties effectuées montrent qu'avec de la régularité, les populations se conformeront rapidement à la règlementation en matière d'eau.

L'action 1 a été réalisée à 100%.

II.4.2 Etat d'exécution physique des activités de l'action 2 « Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) »

Cette action vise l'accroissement des ressources financières propres de l'Agence. La contribution financière en matière d'eau constitue de ce fait le moteur de la GIRE. A long terme, elle devrait permettre aux agences d'atteindre l'autonomie financière et de s'émanciper de l'aide extérieure. L'année 2018 a été marquée principalement par trois tâches entrant dans l'amélioration du recouvrement de la CFE :

- la sensibilisation des assujettis ;
- le recensement des assujettis ;
- le recouvrement de la taxe.

■ Sensibilisation des assujettis

Débuté au premier semestre, les échanges avec les assujettis non en règle du payement de la taxe se sont poursuivis tout au long de l'année. Une première sortie avait permis de tenir des rencontres avec les responsables de huit (08) sociétés assujetties dont six (06) producteurs d'eau potable et deux entreprises de BTP. Ces échanges ont abouti à une hausse des déclarations et à des négociations pour un rééchelonnement pour ceux qui ont des arriérés assez importants. Au second semestre, une deuxième sortie de sensibilisation a permis à l'agent comptable de faire le tour des entreprises assujetties. Cela lui a permis de connaitre les assujettis, de constater le fonctionnement des entreprises, de relever leurs difficultés et de leur rappeler la nécessité de déclarer les taxes.

■ Recensement et relance des assujettis

Tout au long de l'année, l'AEG a procédé au recensement des assujettis à travers la revue des marchés publics et les alertes de son réseau de surveillance. Ainsi, trois sociétés de production d'eau ont été répertoriées. Ce sont les sociétés « Eau Gulmu » à Fada N'Gourma, « Eau Clean » à Ouargaye et « Eau Bénie de la Gnagna » à Piéla. Une société de BTP a également été identifiée au Centre-nord. Seule la société « Eau Gulmu » a pris attache avec l'AEG pour déclarer ses prélèvements.

Il faut noter par ailleurs que les sociétés de production d'eau potable à des fins économiques « Eau Lantila » à Tibga et « Eau Gapo » à Fada ont fermé leurs installations. La société « Eau Koulpélogo » connaissait des difficultés suite à la panne de ces équipements.

Pour ce qui est de la relance des assujettis, elle s'est faite de deux manières : par appels téléphoniques et par courriers. Ainsi, l'agence comptable appuyée par le Comité de Bassin a transmis des correspondances à la société minière SEMAFO et à la société de BTP SOGEA-SATOM. Ces correspondances rappelaient à ces assujettis leurs obligations vis-à-vis de la taxe et les invitaient à se conformer à la règlementation sous peine de sanctions. La société minière, en réponse à son courrier a promis d'inviter l'AEG à des discussions ultérieurement.

■ Recouvrement de la CFE

Au cours de l'année 2018, le montant recouvré par l'AEG s'élevait à 3 439 380 CFA. Les versements pour ces déclarations n'ont pas toujours suivi les règles car certaines sommes ont

été versées dans les régies communales. Au regard des prévisions de recouvrement, l'AEG un taux de recouvrement de 114,64% en 2018.

- **Recommandations et perspectives**

L'amélioration de la collaboration avec les autres structures, en particulier les collectivités territoriales doit être renforcée. Aussi, les sensibilisations devraient se poursuivre auprès des nouveaux assujettis. Pour l'année 2019, l'AEG a des prétentions de recouvrement estimées à quatre millions (4 000 000) francs CFA. Pour ce faire, elle envisage recourir aux recouvrements forcés pour entrer en possession de ses droits.

Les responsables de l'AEG font preuve d'un engagement fort pour le recouvrement de la CFE. Nul doute que la dynamique actuelle se poursuivra l'année prochaine pour une amélioration continue des taux de recouvrements.

L'action 2 a un taux de mise en œuvre de 64%.

II.4.3 Etat d'exécution physique des activités de l'action 3 « Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion »

Cette action vise la :

- rationalisation du fonctionnement de tous les organes et instances de l'agence pour une meilleure efficacité ;
- dotation de l'agence en instruments et outils de gestion.

Ainsi, les activités suivantes ont été réalisées en 2017 :

- **Renouvellement des membres du Comité du Bassin :**

Les mandats des membres du Comité de Bassin de l'AEG étant arrivés à expiration en 2016, il a été procédé à la désignation des nouveaux membres en 2017. Les membres nouvellement désignés ont été solennellement installés le 16 août 2018 par le Secrétaire Général de la Région de l'Est, monsieur Mahamad MICHARA. Après l'installation, il a ténu la première session ordinaire du Comité de Bassin selon les 16 et 17 août 2018. Les points inscrits à l'ordre du jour ont été la formation des membres du CB, la mise en place du bureau, l'examen et adoption de la convention constitutive, l'examen et adoption du règlement intérieur, la désignation des membres du conseil d'Administration et la mise en place de la commission spécialisée du CB pour le suivi du processus d'élaboration du SDAGE.

- Formation des membres du CB : trois modules de formation leur ont été dispensés par les agents du SP/GIRE et de la Direction Générale de l'AEG. Les thèmes ont porté sur la Politique Nationale de l'Eau, le cadre juridique et financier du secteur de l'eau ; l'Agence de l'Eau du Gourma ; les Procédures d'élaboration et d'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
- Mise en place du bureau : les critères énoncés pour intégrer le bureau sont entre autres une bonne connaissance des ressources en eau, une facilité de collaboration avec les autres membres, la disponibilité pour traiter des questions importantes et une bonne capacité à mener un plaidoyer auprès des partenaires nationaux et internationaux. Le résultat des votes a permis de désigner les trois membres du bureau ci-après :
    - au titre de l'administration : M. Georges ZOUMBOUDRE, Directeur Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (DRESRSI) de l'Est.
    - au titre des collectivités territoriales : M. Fidèle Kanlanfé Damba OUOBA, Maire de la commune de Kantchari
    - au titre des usagers : M. Adama Aubin SO, SONABEL Kompienga

Après concertation entre les trois représentants des collèges, il a été convenu que le collège des collectivités occupe le poste de la présidence du Comité de Bassin, celui de l'administration la première vice-présidence et celui des usagers la deuxième vice-présidence.

- Examen et adoption de la Convention Constitutive : la méthode page par page a été privilégiée et les amendements ont porté aussi bien sur la forme que sur le fond du document.
- Examen et adoption du règlement intérieur : tout comme la convention constitutive, la méthode page par page a été privilégiée et les amendements ont porté aussi bien sur la forme que sur le fond du document.
- Désignation des membres du conseil d'administration : ils ont été désignés conformément à la convention constitutive en raison de cinq (05) par collège plus un (01) représentant du personnel de la Direction Générale, soit au total seize (16) membres.
- Mise en place de la commission spécialisée du CB pour le suivi du processus d'élaboration du SDAGE : il a été proposé qu'elle soit composée de membres ayant une bonne capacité d'analyse de documents et des connaissances sur la gestion des ressources en eau.

Tableau 3 : Membres de la commission spécialisée

N°	COLLEGES	MEMBRES (NOM ET PRENOMS)	TITRE/FONCTION	LOCALITES
1	**ADMINISTRATION**	**TAPSOBA Christine**	Directrice Régionale de l'Eau et de l'Assainissement	Fada N'Gourma
2		**KABORE Barnabé**	Directeur Régional de l'Environnement, de l'Economie Verte et des Changements Climatiques de l'Est	Fada N'Gourma
3		**HIEN Dère**	Directeur Régional de l'Economie et de la Planification de l'Est	Fada N'Gourma
4		**NIKIEMA P. Joseph**	Directeur Régional de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques de l'Est	Fada N'Gourma
5		**YARO Zafianou**	Directeur Régional des Ressources Animales et Halieutiques du Centre-Est	Tenkodogo
6		**ZOUMBOUDRE Georges**	Directeur Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de l'Est	Fada N'Gourma
7		**YONLI T. Narcisse**	Conseiller en Aménagement du Territoire et en Développement Local	Ouagadougou
8	**COLLECTIVITES TERRITORIALES**	**ONADJA Madia Jérémy**	Maire de Pama	Pama
9	**USAGERS**	**KONE Oumar**	Chef de centre ONEA / Fada N'Gourma	Fada N'Gourma
10		**SAWADOGO Mathieu**	Directeur de l'Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie (ARFA)	Fada N'Gourma
	Total			
11	**PERSONNE DE RESSOURCE**	**SAWADOGO Albert Éric**	Directeur Régional de la Culture, des Arts et du Tourisme de l'Est	Fada N'Gourma

A l'issue des travaux, six (06) délibérations ont été adoptées :

- **Délibération N°2018-01/GIP/AEG/CB** portant adoption de la Convention Constitutive modifiée de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- **Délibération N°2018-02/GIP/AEG/CB** portant élection du Bureau du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- **Délibération N°2018-03/GIP/AEG/CB** portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- **Délibération N°2018-04/GIP/AEG/CB** portant adoption du Règlement Intérieur du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- **Délibération N°2018-05/GIP/AEG/CB** portant fixation d'une indemnité de fonction au profit des membres du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- **Délibération N°2018-06/GIP/AEG/CB** portant mise en place de la commission spécialisée pour le suivi du processus d'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de l'Agence de l'Eau du Gourma.

Photo 7 : Membres du Comité de Bassin en compagnie des autorités ayant procédé à leur installation

Photo 8 : Membres du Comité de Bassin

■ Mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE) :

L'AEG a achevé le processus de mise en place des CLE entrepris en 2017. Elle a ainsi, en 2018, procédé à la mobilisation des acteurs, la tenue des Assemblées Générales Constitutives et les cérémonies d'installation des CLE Dyamon'Siiga et Tapoa Gnima.

En plus, elle a conduit à son terme le processus de mise en place du CLE Sirba Singr'Jienu financé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

En somme, trois CLE ont été mis en place en 2018 ; ce qui porte le nombre de CLE de l'AEG a quatre (04).

Photo 9 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Dyamon'Siiga

Photo 10 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Tapoa Gnima

Photo 11 : Présidium de la cérémonie d'installation du bureau du Comité Local de l'Eau Sirba Singr'Jienu

Photo 12 : Membres du bureau du Comité Local de l'Eau Sirba Singr'Jienu

- **Elaboration du SDAGE :**

La méthodologie d'élaboration du SDAGE a évolué. De bureau d'études, elle est passée en 2018 à un pool de consultants afin de disposer du document de SDAGE d'ici au 31 décembre 2019.

Cette approche s'appuie sur :

- les leçons tirées de l'élaboration des SDAGE de l'AEM et de l'AEC en particulier pour ce qui est des aspects participation et appropriation des documents de SDAGE par les Agences de l'eau ainsi que la structure organisationnelle qui avait été mise en place. De même sont également pris en compte les leçons tirées de l'élaboration du SDAGE de l'AEN actuellement en cours ;
- les discussions tenues avec les Agences de l'eau du Gourma et du Liptako ;
- les discussions tenues quotidiennement avec le SP-GIRE ;
- les discussions tenues quotidiennement avec l'AT-GIRE de l'AT.

L'approche proposée repose sur les éléments suivants :

- les Agences de l'eau (AEG+AEL) sont au centre du processus du SDAGE et en assure le leadership dudit processus ;
- le SP-GIRE appuie le processus d'élaboration des SDAGE ;
- l'Assistance Technique au SP-GIRE appuie très fortement chacune des Agences de l'eau par la mise en place d'experts nationaux longs termes dans chaque Agence et par la mise en place d'experts nationaux et internationaux courts termes qui interviendront ponctuellement dans le processus d'élaboration des SDAGE. De plus, ce personnel sera appuyé par une équipe d'experts GIRE (international et national) qui interviendront à des moments clés dans le processus SDAGE.

Les responsabilités et les rôles de chacun des éléments susmentionnés sont brièvement définis ci-après.

Chaque Agence de l'eau aura la responsabilité de superviser, de suivre et de s'assurer de la qualité des études produites. Elle devra coordonner sous la responsabilité du Gouverneur Coordonnateur les différentes étapes des travaux d'élaboration des SDAGE et leur organisation administrative et temporelle. De plus, elle sera responsable de la conduite de la totalité du processus de consultation et concertation avec les acteurs clés de son espace de gestion. L'Agence sera, par conséquent, chargée de la planification, de l'organisation, de l'animation, et de la tenue des divers ateliers de formation, de concertation et d'échange avec les acteurs ainsi que des réunions de validation des différents documents produits. Dans cette dernière démarche, elle se fera appuyer par une Maîtrise d'Œuvre Sociale.

L'AEG mettra en place une organisation interne d'élaboration, de gestion et de suivi du processus SDAGE.

- Une Unité technique d'élaboration du SDAGE composée d'au moins trois agents de l'Agence qui sont affectés à temps plein au processus. Cette unité est issue du Comité de suivi interne du SDAGE.
- Un comité de suivi interne du SDAGE qui regroupe tout le personnel technique des Agences. Ce comité aura pour rôle d'appuyer l'Unité technique d'élaboration du SDAGE, de contribuer par des apports techniques aux différents documents thématiques et de valider à l'interne les documents produits ;
- un comité de suivi élargi du SDAGE qui comportera en plus du personnel de l'Agence, des agents des différentes structures régionales des Ministères impliqués dans le SDAGE (Agriculture, Élevage, Environnement, etc.). Le rôle principal de ce Comité serait d'appuyer la démarche SDAGE et de valider les différentes études et documents produits.
- Si nécessaire des Commissions spécialisées au sein du Comité de Bassin dont le rôle serait d'appuyer le processus d'élaboration SDAGE sur des sujets précis.

L'adoption de la méthodologie a permis aux agences concernées par l'élaboration de SDAGE de mener certaines activités de concert avec le SP/GIRE et l'Assistant Technique GIRE COWI. C'est ainsi que l'Agence de l'Eau du Gourma a participé :

- le 1er février 2018 à la rencontre d'échanges sur l'élaboration du SDAGE au SP/GIRE : cette rencontre a été l'occasion de définir les rôles des agences de l'eau dans le processus d'élaboration du SDAGE ; de donner des précisions sur le pool d'experts, le comité multi-sectoriel, l'état des lieux des ressources en eau à réaliser et d'amender les TdR afin de cadrer avec les nouvelles orientations de l'étude ;
- du 07 au 08 mai 2018 à la seconde rencontre au SP/GIRE qui a porté sur la validation des approches d'élaboration du SDAGE proposées par les experts recrutés par l'Assistance Technique COWI.
- le 30 juillet 2018 à la troisième rencontre d'échanges sur le SDAGE à la Direction Générale de l'Agence du Gourma à Fada N'Gourma : cette rencontre a eu pour ordre de jour les comités internes au sein des agences, les risques, l'état de préparation de l'élaboration des SDAGE et le mécanisme de collaboration ;
- le 29 septembre 2018 à la quatrième rencontre au SP/GIRE consacrée à l'examen des TdR de référence des experts court terme.

Outre ces rencontres de travail, l'AEG a informé la Commission Spécialisée de son Comité de Bassin pour le suivi du processus d'élaboration du SDAGE de l'avancement du processus lors

d'un atelier qui s'est tenu du 06 au 07 novembre 2018 à Tenkodogo. Lors de cet atelier les TdR des experts court terme du SDAGE ont été passés au peigne fin par la Commission Spécialisée qui y a apporté des amendements qui permettront de prendre en compte tous les éléments des thématiques que chaque expert abordera. Le chronogramme d'élaboration lui a été aussi présenté.

- **Sessions du Conseil d'Administration :**
  - Première session ordinaire
    - ✓ Date : 17 avril 2018 à Koupéla
    - ✓ Membres statutaires présents : 14
    - ✓ Membre statutaire absent : 02
    - ✓ Membres observateurs invités : 06
    - ✓ Membres observateurs présents : 06
    - ✓ Points inscrits à l'ordre du jour : 06
      - Examen et adoption du procès-verbal de la deuxième session ordinaire 2017 ;
      - Examen et adoption des bilans physique et des comptes de gestion et administratif de l'année 2017 suivie d'échanges ;
      - Examen et adoption du projet de programme d'activités 2018 modifié ;
      - Examen et adoption du projet de budget 2018 modifié ;
      - Examen et adoption du projet de PPM 2018 modifié ;
      - Divers.
    - ✓ Délibérations prises : 11
      - Délibération n°2018-01/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du Procès-verbal de la deuxième session ordinaire de l'année 2017 du Conseil d'Administration ;
      - Délibération n°2018-02/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du Bilan d'exécution physique des activités de l'année 2017 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
      - Délibération n°2018-03/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du compte administratif, gestion 2017 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;

- Délibération n°2018-04/GIP-AEG/CB/CA portant report et affectation du résultat de l'exercice 2017 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2018-05/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du compte de gestion, exercice 2017 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2018-06/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du programme d'activités de l'année 2018 modifié de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2018-07/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du budget modifié de l'exercice 2018 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2018-08/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du Plan de Passation de Marchés Publics, exercice 2018 modifié de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2018-09/GIP-AEG/CB/CA portant fixation du seuil d'approbation des marchés de la Commission d'Attribution des Marchés de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2018-10/GIP-AEG/CB/CA portant allocation de subventions ;
- Délibération n°2018-11/GIP-AEG/CB/CA portant adoption de l'octroi de frais de communication mensuels au Directeur Général de l'Agence de l'Eau du Gourma.

- Deuxième session ordinaire
  - ✓ Date : 20 décembre 2018 à Koupéla
  - ✓ Membres statutaires présents : 14
  - ✓ Membres statutaires absents : 02
  - ✓ Membres observateurs invités : 06
  - ✓ Membres observateurs présents : 06
  - ✓ Points inscrits à l'ordre du jour : 05
    - Examen et adoption du procès-verbal de la première session ordinaire 2018 ;
    - Examen et adoption du projet de programme d'activités 2019 ;
    - Examen et adoption du projet de budget 2019 ;
    - Examen et adoption du projet de Plan de Passation des Marchés Public 2019

- Divers.

✓ Délibérations prises : 05

- Délibération n°2018-12/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du procès-verbal de la première session ordinaire 2018 du Conseil d'Administration ;
- Délibération n°2018-13/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du programme d'activités 2019 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2018-14/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du budget de l'exercice 2019 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2018-15/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du Plan de Passation de Marchés Publics exercice 2019 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2018-16/GIP-AEG/CB/CA portant autorisation de prise en charge des acteurs du monde rural.

■ **Développement du Partenariat :**

Il s'est matérialisé par le suivi de la mise en œuvre du partenariat avec World Waternet et la tenue des rencontres de concertation avec les structures déconcentrées en charge du développement rural. Aussi, l'AEG a pris part aux rencontres du Partenariat National de l'Eau et à celles inter-agences à travers la Directrice Générale.

2018 a vu en outre le démarrage du projet GIRE de l'Union Européenne qui a organisé les Agences de l'Eau en trois lots pour ce faire. L'Agence de l'Eau du Gourma s'est retrouvée dans le lot 3 avec celle du Liptako. Les Agences de l'Eau devaient impérativement postuler avec des ONG. C'est ainsi que l'AEG & l'AEL ont soumis leur candidature avec les ONG WaterAid (Chef de file) et AEDE. La candidature ayant été retenue, le contrat a été signé le 1er décembre 2018 marquant ainsi le démarrage effectif du projet.

L'action 3 a été exécuté à 64%.

II.4.4 Etat d'exécution physique des activités de l'action 4 « Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes »

Cette action vise l'amélioration des compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés à travers des formations, des voyages d'études, l'amélioration de la logistique en matériels divers, et des cadres de travail.

En 2018, a vu le renforcement des capacités du personnel de la Direction Générale sur trois thématiques.

- Les bases de données. Au cours de la formation plusieurs modules ont été abordés dont :
  - ✓ le processus d'informatisation et d'implémentation de la base de données avec Ms Access ;
  - ✓ les tables ;
  - ✓ les requêtes, formulaires et macro ;
  - ✓ les états ;
  - ✓ la création d'une application et de la base de données.

  Cette formation, très intéressante constitue un atout important pour les agents qui pourront mettre à profit ces nouvelles connaissances dans le cadre de leur travail. Toutefois, il faut noter qu'il s'agit d'une initiation et que le logiciel, fort complexe reste encore à découvrir. Des formations au niveau avancé seront sans doute nécessaires pour faire des agents des experts en la matière.
- Les « Procédures de passation et d'exécution des marches publics ». Cette formation a permis au personnel de la DGAEG d'être outillé sur :
  - ✓ les généralités sur les marchés publics
  - ✓ les procédures nationales de passation des marchés
  - ✓ la planification des marches publics ;
  - ✓ l'élaboration du dossier d'appel à concurrence : cas des marchés de travaux, de fourniture et équipement ou de prestation intellectuelle ;
  - ✓ l'évaluation des offres ;
  - ✓ l'exécution des contrats.
- Le Leadership, la Gouvernance et l'Analyse financière dans les Etablissements Publics de l'Etat.

L'action 4 a un taux de mise en œuvre de 100%.

II.4.5 Etat d'exécution physique des activités de l'action 5 « Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau. »

Il s'agit de promouvoir les recherches qui sont nécessaires pour identifier toutes les techniques, stratégies, tous les changements de comportements qui permettraient d'optimiser les usages de l'eau.

Il a été réalisé dans cette action en 2018, l'aménagement de trois sources d'eau et le projet de suivi de la qualité de l'eau dans la région de l'Est.

■ Aménagement des sources d'eau

Suite à l'inventaire des sources effectué en 2016 et leur caractérisation en 2017, l'AEG a identifié un certain nombre de source d'eau aménageables. Pour une première phase, 3 sources ont été aménagées dans la province de la Tapoa.

Il s'agit d'une source dans la commune de Tambaga (Tambaga) et de deux (02) sources dans la commune de Tansarga (Poundougou). Deux (02) ont été aménagées avec un réservoir à filtre et une (01) avec un réservoir de stockage.

L'objectif de ces aménagements est de pérenniser ces sources et de faciliter leur accès aux populations.

○ Aménagement avec réservoir à filtre

Ce type d'aménagement a été fait sur les deux sources de Tansarga. Il s'est agi de réaliser une boîte de captage sur l'émergence afin de protéger l'eau de tous risques de contaminations à sa sortie. Le choix de ce type d'aménagement a été fait en fonction de la topographie de l'environnement de la source. Au niveau de ces sources, l'eau émerge juste en dessous d'un monticule presqu'à ras du sol.

Photo 13 : Exemple de source aménagée avec réservoir à filtre

Photo 14 : Clôture en grillage autour de la Boîte de captage

- **Aménagement avec un réservoir de stockage**

Ce modèle a été réalisé au niveau de la source de Tambaga. Il s'agit de canaliser l'eau de la source vers un réservoir de stockage doté de robinet pour faciliter d'éventuels prélèvements. Un ouvrage annexe (abreuvoir) a été réalisé juste au pied du réservoir. L'abreuvoir est doté de deux conduites d'adduction, un venant du trop-plein du réservoir et ne fonctionnant que lorsque le réservoir de stockage est plein et l'autre, quittant directement du fond du réservoir, est dotée d'une vanne à son extrémité connectée à l'abreuvoir permettant de le remplir au besoin.

La réalisation de cet aménagement a été possible en partie grâce à la topographie de l'environnement de la source.

En effet, la source est perchée au sommet d'une colline à environ cinq (05) mètres du sol. Ce qui a permis de capter l'eau et de façon gravitaire la drainer dans un réservoir de stockage au pied de la colline. La particularité de cette source, réside dans le fait qu'elle est pérenne ; cependant, en saison sèche le débit baisse.

Photo 15 : Exemple de source aménagée avec réservoir de stockage

- **Projet de mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'eau dans la région de l'Est du Burkina Faso**

En 2018, le projet Faso Koom a financé la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'eau dans trois communes à savoir Fada N'Gourma, Diapangou et Diabo. Cinq (05) structures ont participé à sa mise en œuvre. Ce sont : l'AEG, la DREA/Est, l'ONG REGIS-ER, Initiative Eau et AKVO. Ce projet est une phase pilote dont l'objectif global était de « contribuer à la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'eau dans la région de l'Est » afin de fournir une base de données valide pour évaluer la qualité de l'eau à travers une mesure régulière de trois cent trente-sept (337) points et plans d'eau.

Les paramètres suivants ont été mesurés : PH, conductivité, turbidité, température, nitrites/nitrates, métaux lourds (Arsenic) et E-Coli. Les données qualitatives sont facilement accessibles sur le site web de la plateforme AKVOFLOW. Elles peuvent être également visualisées sur des cartes interactives à l'aide de AKVOLUMEN. Mais l'accès en ligne se fait moyennant un code.

Ce projet pilote a livré des résultats fort intéressants et pourra être capitalisé dans le suivi régulier des points d'eau. En effet les technologies utilisées pour travailler sont intéressantes, par leur facilité d'utilisation et leur coût réduit.

En perspective, le projet pourrait s'étendre aux autres communes de la région, la plateforme étant toujours en mesures de stocker encore des milliers de données. L'on pourrait également s'atteler à pousser l'analyse des points d'eau où la qualité est non conforme en faisant appel à un laboratoire.

Photo 16 : Test de l'arsénic

Photo 17 : Vue du dispositif de suivi de la qualité de l'eau

L'action 5 a un taux de mise en œuvre de 100%.

II.4.6 Etat d'exécution physique des activités de l'action 6 « Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions »

Au niveau de cette action, il s'est agi de :

- prendre des mesures concrètes pour agir au niveau des sources de pollution de façon à réduire les menaces qui pèsent sur la qualité des ressources en eau ;
- mettre en œuvre des mesures de protection des ressources dans les zones les plus exposées et à leur aval ;

- identifier et mettre en œuvre des actions de nature à restaurer autant que possible la qualité des eaux contaminées par des polluants ;
- prévoir des dispositions à mettre en œuvre pour protéger les populations et l'environnement contre les cas de pollution qu'il n'est pas possible de réduire dans un délai acceptable.

En 2018, l'AEG a procédé à la délimitation des périmètres de protection des barrages de Dargo et de Yaongo ainsi que le reboisement des berges du barrage de Dargo.

■ Délimitation des périmètres de protection des barrages de Dargo et de Yaongo

Les barrages de Dargo et de Yaongo, sont de capacités respectives de 860 000 m³ et de 1 895 000 m³. Situés dans la commune de Dargo à 35 km de Boulsa, ils ont été mis en service respectivement en 1965 et 2000. Ils sont principalement à vocation agricole avec des usages connexes : le pastoralisme et la petite pêche.

Ces ouvrages sont très bénéfiques aux populations riveraines, mais malheureusement ils subissent d'énormes pressions anthropiques et/ou naturelles qui sont entre autres l'ensablement, la pollution, l'occupation anarchique des berges par les exploitants et les populations riveraines, etc.

Face à ces phénomènes de dégradations de plus en plus accentués par les effets anthropiques et/ou naturels, il s'avère indispensable que des stratégies et actions concrètes et durables soient mises en place autour de ces retenues.

En effet, des actions de sensibilisation et de protection telles que le reboisement et les cordons pierreux ont été jadis réalisées. Ainsi, pour consolider ces acquis et marquer la limite de la bande de servitude des berges de ces barrages afin de dissuader d'éventuelles activités anthropiques, la DGAEG a procédé à la délimitation de la bande de servitude de ces ouvrages.

Pour ce faire, cinq (05) kilomètres de la bande de servitude des berges du barrage de Dargo et douze (12) kilomètres de celle du barrage de Yaongo ont été délimités et marqués par des balises. Elles sont équidistantes de cent (100) mètres et peintes en rouge et blanc. Avec une hauteur d'un (01) mètre au-dessus du terrain naturel et enfoncées de cinquante (50) centimètre en dessous, elles présentent une forme carrée et effilée à sa partie supérieure.

Des panneaux d'information et de sensibilisation sur les interdictions d'activités à l'intérieur de la bande de servitude ont été implantés tout au long des deux rives des barrages. Les panneaux sont de dimensions de 1.20mX0.8m comportant au moins trois (03) images et des inscriptions chacun.

Photo 18 : Balise de délimitation de la bande de servitude

Photo 19 : Panneau de sensibilisation implanté dans la bande de servitude délimitée

■ Reboisement des berges

Dans le cadre de la protection des berges du barrage de Dargo par la restauration du couvert végétal, l'Agence de l'Eau du Gourma a procédé à sa traditionnelle activité de reboisement en vue de poursuivre les actions de renforcement déjà engagées et de contribuer à la préservation de ce barrage.

Lors de la rencontre de cadrage tenue avec la mairie et le service départemental de l'environnement, la méthodologie de travail et les objectifs avaient été clairement définis afin de parvenir à des résultats tangibles. Au cours de cette campagne, 9 400 plants ont été mis en terre dont 1 500 fruitiers, 900 non fruitiers et 7 000 épineux formant ainsi la haie vive qui s'étend sur une distance de trois (03) kilomètres. Les points de satisfaction que l'on peut retenir sont :

- la méthodologie de travail qui a consisté à tenir une rencontre de sensibilisation avec les usagers des berges dans un premier temps ; ensuite, la trouaison qui a été faite par chaque maraîchers sur les berges, enfin la responsabilisation de l'arrosage des plants par les bénéficiaires ;

- la qualité des arbres fruitiers qui sont pour la majeure partie des plantes greffées dont certains pieds mesurent plus d'un mètre ;

- la haie vive plantée le long des cordons pierreux réalisés l'année dernière.

Ce reboisement intensif de la bande de servitude du barrage contribue ainsi à freiner les éléments polluants de l'eau, à lutter contre la désertification mais également de préserver l'environnement. Cette activité au regard de son objectif, se trouve au cœur de notre mission

de promouvoir à l'échelle du bassin, la protection des milieux aquatiques, l'utilisation rationnelle des ressources en eau et la lutte contre la pollution.

Photo 20 : Vue des plants mis en terre l'Eau

■ Actions des CLE

○ Q-Sirba

Outre les actions de reboisement conduites par la direction générale de l'AEG, le CLE Q-Sirba a réalisé des reboisements au niveau des retenues d'eau de Gayéri (commune de Gayéri) et Bontegou (commune de Bartiébougou).

- retenue d'eau de Gayéri : une haie vive a été réalisée avec 3000 pieds d'épineux sur une longueur de 750 m. La végétation de la berge a été renforcée par la plantation de 200 arbres fruitiers ;
- retenue d'eau de Bontegou : une haie vive d'une longueur de 500 m a été réalisée avec 1 500 pieds d'épineux et 100 pieds de fruitiers ont été plantés sur la berge.

○ Tapoa Gnima

Ce CLE a mené des travaux d'entretien sur le barrage de Diapaga. L'objectif était de réduire la vulnérabilité du barrage face aux eaux pluviales et de ruissellement. Il s'est agi particulièrement de faire une ligne de cordon pierreux pour empêcher l'érosion de la crête (digue) du barrage qui fait usage de trafic routier et de remblayer les nids de poules. Par ailleurs, vu que la digue en plus de sa fonction de rétention de l'eau assure la circulation voire le désenclavement des villages/secteurs riverains, il était important de protéger le pont qui auparavant a fait de nombreux blessés par accident de circulation. Les travaux ont été exécutés par les populations riveraines (25 femmes et 30 hommes) avec l'accompagnement à pied d'œuvre du bureau exécutif du CLE.

Photo 21 : Vue des femmes mobilisées pour les travaux

Photo 22 : La femme à la tâche

Photo 23 : Participation des leaders d'opinion aux travaux

Photo 24 : La jeunesse à la tâche

L'action 6 a un taux de mise en œuvre de 82%.

II.4.7 Etat d'exécution physique des activités de l'action 7 « Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants »

Il s'agissait de mener des campagnes de lutte d'une part contre les causes des dégradations ciblées (eutrophisation, pollutions, etc.) pour réduire les conditions qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques indésirables et d'autre part contre les plantes déjà présentes en les éradiquant.

En 2018, l'AEG a réalisé les activités suivantes :

- **Etude de faisabilité en vue du désensablement du barrage de Boulsa**

L'ensablement est un problème récurrent à toutes les retenues de l'espace de compétence de l'agence. L'AEG a donc amorcé la lutte contre ce fléau en menant une étude de faisabilité afin de voir dans quelles mesures le barrage de Boulsa pourrait être désensablé. A cet effet, un consultant a été recruté pour mener les investigations. Les résultats de l'étude indiquent qu'un volume de sédiments d'environ cinquante mille (50 000) mètres cube peut être décapé. L'épaisseur moyenne des sédiments est de trente-sept (37) centimètres. Une évaluation du coût de l'opération a été aussi faite.

Cette étude permet à l'AEG d'avoir une idée précise sur la démarche et les investissements nécessaires pour la réalisation des travaux.

C'est ainsi qu'en 2018, cette étude a été complétée par une étude topographique. 2019 verra la réalisation effective du curage.

- **Assainissement des barrages Fada 1 et Fada 2.**

L'objectif global de l'activité est de réduire l'insalubrité des barrages de Fada n°1 et Fada n°2 à travers des travaux d'assainissement de la cuvette et des berges de ces barrages avec l'accompagnement de la commune de Fada N'Gourma à travers l'EPCD.

En 2018, les cuvettes et berges desdits barrages ont été assainis par le nettoyage des ordures et la destruction des plantes. En plus, des panneaux de sensibilisation et des poubelles ont été installés.

L'action 7 a un taux de mise en œuvre de 88%.

II.4.8 Etat d'exécution physique des activités de l'action 8

« Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau »

Cette action vise à faire en sorte que toutes les parties prenantes eussent accès à l'information, fussent éduquées à préserver la ressource et bénéficiassent des cadres de consultation, d'échanges et de dialogue en vue de participer au processus décisionnel et à la gestion durable de l'eau.

L'activité réalisée en 2018 au compte de cette action est la validation du plan du plan de communication de l'AEG.

L'atelier de validation s'est tenu le 05 octobre 2018 dans la salle de réunion de la Direction régionale de l'Eau et de l'Assainissement de la région du Centre-Est. Cet atelier a connu la participation du Secrétariat permanent pour la GIRE, de la Direction de la communication et de la presse ministérielle du Ministère de l'eau et de l'assainissement (DCPM/MEA), des services techniques en charge du développement rural et des hommes de médias. Le document a été validé à l'unanimité par les participants après la prise en comptes de leurs amendements.

L'Agence de l'Eau du Gourma dispose désormais d'une feuille de route qui orientera ses actions de communication.

L'action 8 a un taux de mise en œuvre de 70%.

III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES À L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS

Les difficultés auxquelles a été confrontée la Direction Générale de l'AEG dans la mise en œuvre du PTB 2018 ont été la lenteur dans la chaîne de passation des marchés et le contexte sécuritaire assez difficile. Ce qui a eu pour conséquence la non-exécution de plusieurs marchés et la non réalisation de certaines activités qui devaient se tenir dans les zones dites « rouges ».

IV. RECOMMANDATIONS

Pour lever ces difficultés qui entravent la bonne exécution des activités, il est préconisé de diligenter la passation des marchés et d'entreprendre des opérations de sécurisation des zones touchées par l'insécurité.

CONCLUSION

Le bilan d'exécution des activités de l'AEG programmées en 2018 est satisfaisant. Malgré la difficulté sus citée, le taux d'exécution physique a été de 73% ; et ce, grâce aux efforts déployés au quotidien par l'ensemble du personnel de la Direction générale de l'Agence de l'Eau du Gourma. Ces efforts doivent être poursuivis en 2019 afin de consolider les acquis.

BILAN ANNUEL 2018 DES ACTIVITES DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

Structure logique	Libellé	Structure	Source de financement													CU	Q	BUDGET 2018	Coefficient	Taux pondéré d'exécution (%)	Montant engagé	Montant exécuté
OBJECTIF STRATEGIQUE		**Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques**																**374 483 185**	**173**	**73%**	**153 753 492**	**100 150 370**
Action	**ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.**	**AEG**																**20 584 000**	**7**	**100%**	**19 011 870**	**19 011 870**
Résultat	**Le service pilote de la police de l'eau est capitalisé et dupliqué dans toutes les régions**	**AEG**																**20 584 000**	**7**	**100%**	**19 011 870**	**19 011 870**
Activité	Apporter un appui pour le fonctionnement des services polices de l'eau	AEG																20 584 000	7	100%	19 011 870	19 011 870
Tâche	*Echanger avec les responsables des services Police de l'Eau*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*560000*	*2*	*1 120 000*	*1*	*100%*	*581 000*	*581 000*
Tâche	*Elaborer et faire signer le protocole avec la police de l'eau*	*AEG*	*Sans budget*															-	*2*	*100%*		
Tâche	*Subventionner le programme d'activités*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*18000000*	*1*	*18 000 000*	*3*	*100%*	*17 999 440*	*17 999 440*
Tâche	*Suivre la mise en œuvre du protocole*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*366000*	*4*	*1 464 000*	*1*	*100%*	*431 430*	*431 430*
Action	**ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).**	**AEG**																**3 246 000**	**14**	**64%**	**566 000**	**566 000**
Résultat	**La capacité d'autofinancement de la gestion des ressources en eau est améliorée**	**AEG**																**3 196 000**	**13**	**62%**	**566 000**	**566 000**
Activité	Recouvrer la CFE	AEG																2 196 000	8	100%	566 000	566 000
Tâche	*Elaborer un programme annuel de travail*	*AEG*	*Sans budget*															-	*1*	*100%*		

Tâche	*Collecter des données relatives aux prélèvement d'eau brute*	*AEG*	*Sans budget*														*-*	*2*	*100%*		
Tâche	*Liquider les différentes taxes*	*AEG*	*Sans budget*														*-*	*1*	*100%*		
Tâche	*Remettre les titres de recettes aux assujettis*	*AEG*	*Sans budget*														*-*	*1*	*100%*		
Tâche	*Effectuer le recouvrement de la CFE*	*AEG*	*Subvention Etat*													*366000*	*2*	*732 000*	*1*	*100%*	*339 500*	*339 500*
Tâche	*Tenir des rencontres avec les assujettis*	*AEG*	*Subvention Etat*													*366000*	*4*	*1 464 000*	*2*	*100%*	*226 500*	*226 500*
Activité	Recouvrer la CFE par voie contentieuse	AEG																1 000 000	5	0%	-	-
Tâche	*Recruter un huissier*	*AEG*	*Sans budget*															*-*	*3*	*0%*		
Tâche	*Payer les honoraires*	*AEG*	*CFE*													*1000000*	*1*	*1 000 000*	*1*	*0%*		
Tâche	*Tenir une réunion de cadrage*	*AEG*	*Sans budget*														*2*	*-*	*1*	*0%*		
Résultat	**Tous les principaux usagers de l'eau assujettis à la CFE sont identifiés et sensibilisés**	**AEG**																**50 000**	**1**	**100%**	-	-
Activité	Actualiser la liste des assujettis	AEG																50 000	1	100%	-	-
Tâche	*S'abonner à la revue des marchés publics en vue d'identifier les contribuables*	*AEG*	*Subvention Etat*													*50000*	*1*	*50 000*	*1*	*100%*		
Action	**ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.**	**AEG**																**269 733 185**	**88**	**64%**	**102 348 322**	**49 045 200**
Résultat	**Le recueil de textes est mis à jour régulièrement et logé dans un site web**	**AEG**																**200 000**	**3**	**100%**	**200 000**	**-**
Activité	Administrer le site web	AEG																200 000	3	100%	200 000	-
Tâche	*Payer les frais d'hébergement du site web*	*AEG*	*Subvention Etat*													*200000*	*1*	*200 000*	*1*	*100%*	*200 000*	

Tâche	*Animer le site web*	*AEG*	*Sans budget*															*-*	*2*	*100%*		
Résultat	**Les fonctions, la composition et le fonctionnement des organes de la GIRE sont revus périodiquement et adaptés aux besoins d'efficacité**	**AEG**																**17 065 000**	**3**	**100%**	**14 940 000**	**13 427 000**
Activité	Renouveler le Comité de Bassin	AEG																17 065 000	3	100%	14 940 000	13 427 000
Tâche	*Elaborer le projet d'arrêté de nomination des membres du CB*	*AEG*	*Sans budget*															*-*	*2*	*100%*		
Tâche	*Tenir une cérémonie d'installation des membres du CB/session extraordinaire*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*														*17065000*	*1*	*17 065 000*	*1*	*100%*	*14 940 000*	*13 427 000*
Résultat	**Les sièges des quatre agences sont construits**	**AEG**																**47 585 431**	**18**	**0%**	**-**	**-**
Activité	Construire le siège de l'agence	AEG																47 585 431	18	0%	-	-
Tâche	*Recruter le bureau chargé de la reconstitution des plans architecturaux et techniques détaillés*	*AEG*	*Sans budget*															*-*	*3*	*0%*		
Tâche	*Payer le bureau chargé de la reconstitution des plans architecturaux et techniques détaillés*	*AEG*	*Subvention Etat*														*4283221*	*1*	*4 283 221*	*2*	*0%*		
Tâche	*Payer les frais pour le bornage de la parcelle*	*AEG*	*Subvention Etat*														*300000*	*1*	*300 000*	*1*	*0%*		
Tâche	*Payer les différentes taxes*	*AEG*	*Subvention Etat*														*30000*	*1*	*30 000*	*1*	*0%*		
Tâche	*Recruter le bureau chargé du suivi-contrôle*	*AEG*	*Sans budget*															*-*	*3*	*0%*		
Tâche	*Lancer le DAO*	*AEG*	*Subvention Etat*														*50000*	*1*	*50 000*	*1*	*0%*		
Tâche	*Recruter l'entreprise chargée de la réalisation des travaux*	*AEG*	*Subvention Etat*														*60000*	*1*	*60 000*	*3*	*0%*		

Tâche	*Suivre les travaux de construction*	*AEG*	*Sans budget*														-	*1*	*0%*		
Tâche	*Tenir les réunions de chantier*	*AEG*	*Sans budget*														-	*1*	*0%*		
Tâche	*Payer l'entreprise chargée de la réalisation des travaux*	*AEG*	*Subvention Etat*												*42832210*	*1*	*42 832 210*	*1*	*0%*		
Tâche	*Acquérir le permis de construire*	*AEG*	*CFE*												*30000*	*1*	*30 000*	*1*	*0%*		
Résultat	**Les SDAGE sont formulés dans chaque espace de gestion selon une approche participative**	**AEG**															**23 211 000**	**8**	**69%**	**1 306 000**	**1 306 000**
Activité	Mettre en œuvre la phase préparatoire à l'élaboration du SDAGE	AEG															-	1	100%	-	-
Tâche	*Mettre en place une équipe SDAGE au sein de l'AEG*	*AEG*	*Sans budget*														-	*1*	*100%*		
Activité	Apporter un appui aux experts thématiciens	AEG															3 040 000	1	50%	-	-
Tâche	*Appuyer les activités des experts thémaciens*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*304000*	*10*	*3 040 000*	*1*	*50%*		
Activité	Elaborer l'état des lieux	AEG															20 171 000	6	67%	1 306 000	1 306 000
Tâche	*Tenir des ateliers de concertations avec les acteurs à la base*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*	*#*		*#*									*3710000*	*3*	*11 130 000*	*2*	*0%*		
Tâche	*Effectuer des missions de collectes de données complémentaires*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*624000*	*5*	*3 120 000*	*1*	*100%*	*1 306 000*	*1 306 000*
Tâche	*Tenir des rencontres du comité interne de suivi*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*108000*	*5*	*540 000*	*1*	*100%*		
Tâche	*Tenir des rencontres du comité élargi de suivi*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*5381000*	*1*	*5 381 000*	*2*	*100%*		
Activité	Elaborer les scénarii de développement	AEG															-	-	0%	-	-
Activité	Elaborer le documment du SDAGE	AEG															-	-	0%	-	-

Résultat	**La coopération régionale et internationale est renforcée**	**AEG**															**1 500 000**	**1**	**100%**	**-**	**-**
Activité	Mener le plaidoyer au profit de la GIRE auprès des organismes institutions nationales et internationales et des projets et programmes de développement	AEG															1 500 000	1	100%	-	-
Tâche	*Participer à la foire de l'eau*	*SP/GIRE*	*Asdi/DANIDA*													*1500000*	*1*	*1 500 000*	*1*	*100%*	
Résultat	**Des CLE sont mis en place et opérationnalisés**	**AEG**															**62 885 594**	**33**	**71%**	**2 045 500**	**2 045 500**
Activité	Apporter un appui technique et financier aux CLE et associations	AEG															12 685 000	6	92%	475 000	475 000
Tâche	*Elaborer le protocole*	*AEG*	*Sans budget*														-	*2*	*100%*		
Tâche	*Apporter la subvention aux CLE*	*SP/GIRE*	*Asdi/DANIDA*													*11000000*	*1*	*11 000 000*	*3*	*100%*	
Tâche	*Suivre et superviser les activités du CLE*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*337000*	*5*	*1 685 000*	*1*	*50%*	*475 000*	*475 000*
Activité	Mettre en place les CLE	AEG															47 025 594	23	61%	1 570 500	1 570 500
Tâche	*Lancer le DAO*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*50000*	*2*	*100 000*	*2*	*0%*		
Tâche	*Recruter le prestataire*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*															-	*3*	*0%*		
Tâche	*Tenir des réunions*	*AEG*	*Sans budget*															-	*1*	*0%*		
Tâche	*Suivre le processus*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*281500*	*4*	*1 126 000*	*1*	*0%*		
Tâche	*Mettre en place un comité*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*															-	*1*	*100%*		
Tâche	*Identifier des personnes ressources*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*															-	*1*	*100%*		
Tâche	*Tenir une réunion de cadrage*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*72000*	*2*	*144 000*	*1*	*0%*		
Tâche	*Tenir les rencontres de sensibilisation des différents collèges d'acteurs*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*1819000*	*2*	*3 638 000*	*1*	*100%*		

Tâche	*Tenir l'Assemblé générale du CLE*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*2851880*	*2*	*5 703 760*	*2*	*100%*		
Tâche	*Faire signer l'arrêté de création du CLE*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*312000*	*2*	*624 000*	*1*	*100%*	*437 500*	*437 500*
Tâche	*Tenir la cérémonie d'installation du CLE*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*2772000*	*2*	*5 544 000*	*2*	*100%*		
Tâche	*Renforcer les capacités des membres du CLE*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*7629000*	*1*	*7 629 000*	*2*	*100%*		
Tâche	*Mettre en place le CLE Kompienga aval Sud*	*AEG*	*FASO KOOM*												*4999704*	*1*	*4 999 704*	*2*	*100%*	*1 133 000*	*1 133 000*
Tâche	*Mettre en place le CLE Sirba amont Sud*	*AEG*	*UICN*												*13119140*	*1*	*13 119 140*	*2*	*100%*		
Tâche	*Renforcer les capacités des membres du CLE*	*AEG*	*UICN*												*4397990*	*1*	*4 397 990*	*1*	*0%*		
Activité	Tenir les ateliers bilan et de programmation des activités des CLE et associations	AEG															3 175 000	4	100%	-	-
Tâche	*Elaborer les documents relatifs à l'atelier*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*50000*	*1*	*50 000*	*2*	*100%*		
Tâche	*Tenir l'atelier*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*3125000*	*1*	*3 125 000*	*2*	*100%*		
Résultat	**Les sessions des instances sont tenues régulièrement**	**AEG**															**8 055 000**	**4**	**100%**	**5 774 000**	**5 524 000**
Activité	Tenir les sessions du Conseil d'administration	AEG															8 055 000	4	100%	5 774 000	5 524 000
Tâche	*Elaborer les documents y relatifs*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*175000*	*1*	*175 000*	*2*	*100%*	*175 000*	
Tâche	*Tenir les sessions ordinaires du Conseil d'administration*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*7880000*	*1*	*7 880 000*	*2*	*100%*	*5 599 000*	*5 524 000*
Résultat	**Le fonctionnement de l'Agence est assuré**	**AEG**															**97 952 160**	**10**	**92%**	**72 145 622**	**20 980 500**
Activité	Assurer le fonctionnement	AEG															93 906 160	5	100%	70 826 222	20 980 500
Tâche	*Acquérir des équipements*	*AEG*	*Subvention Etat*												*16877825*	*1*	*16 877 825*	*1*	*100%*	*12 867 500*	
Tâche	*Exécuter le budget de fonctionnement*	*AEG*	*Subvention Etat*												*75188335*	*1*	*75 188 335*	*1*	*100%*	*57 958 722*	*20 980 500*

Tâche	*Réfectionner le siège provisoire de l'agence*	*AEG*	*Subvention Etat*													*1840000*	*1*	*1 840 000*	*1*	*100%*		
Tâche	*Tenir les réunions*	*AEG*	*Sans budget*															*-*	*1*	*100%*		
Tâche	*Elaborer les rapports*	*AEG*	*Sans budget*															*-*	*1*	*100%*		
Activité	Participer aux cadres de concertation	AEG																4 046 000	5	84%	1 319 400	-
Tâche	*Participer aux sessions des conseils municipaux*	*AEG*	*Subvention Etat*													*341000*	*5*	*1 705 000*	*1*	*20%*		
Tâche	*Appuyer la tenue des cadres de concertations régionales*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*1000000*	*2*	*2 000 000*	*3*	*100%*	*1 000 000*	
Tâche	*Participer aux cadres de concertations régionaux*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*341000*	*1*	*341 000*	*1*	*100%*	*319 400*	
Résultat	**Le suivi-évaluation des activités des structures de mise en œuvre est assuré**	**AEG**																**11 279 000**	**8**	**88%**	**5 937 200**	**5 762 200**
Activité	Suivre et évaluer les activités de l'Agence de l'Eau	AEG																11 279 000	8	88%	5 937 200	5 762 200
Tâche	*Tenir la rencontre de bilan à mi-parcours du PTB*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*3002000*	*1*	*3 002 000*	*2*	*100%*	*2 641 200*	*2 466 200*
Tâche	*Tenir un atelier bilan annuel*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*3357000*	*1*	*3 357 000*	*2*	*100%*		
Tâche	*Elaborer les rapports d'activité des AE (mensuel, trimestriel et semestriel)*	*AEG*	*Sans budget*															*-*	*1*	*100%*		
Tâche	*Effectuer le suivi-évaluation des activités de l'agence*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*708000*	*1*	*708 000*	*1*	*0%*		
Tâche	*Tenir un atelier de programmation*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*4212000*	*1*	*4 212 000*	*2*	*100%*	*3 296 000*	*3 296 000*
Action	**ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.**	**AEG**																**16 360 000**	**4**	**100%**	**15 426 400**	**15 426 400**
Résultat	**Des sessions de formations des agents sont organisées**	**AEG**																**16 360 000**	**4**	**100%**	**15 426 400**	**15 426 400**
Activité	Renforcer les capacités du personnel de l'agence	AEG																16 360 000	4	100%	15 426 400	15 426 400

Tâche	*Former les agents en Base de Données*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*8509000*	*1*	*8 509 000*	*2*	*100%*	*7 577 600*	*7 577 600*
Tâche	*Former les agents en passation des marchés*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*7851000*	*1*	*7 851 000*	*2*	*100%*	*7 848 800*	*7 848 800*
Action	**ACTION 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable**	**AEG**															**-**	**-**	**0%**	**234 000**	**234 000**
Résultat	**Le suivi de la qualité des eaux autour des sites miniers, industriels et agricoles est assuré**	**AEG**															**-**	**-**	**0%**	**234 000**	**234 000**
Activité	Suivre la ressource en eau au niveau des sites miniers	AEG															-	-		-	-
Activité	Etablir l'état des lieux de la qualité des ressources en eau dans les bassins	AEG															-	-	0%	234 000	234 000
Action	**ACTION 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau.**	**AEG**															**15 489 500**	**8**	**100%**	**5 446 500**	**5 446 500**
Résultat	**Les grands aquifères du pays sont cartographiés en détail et leurs potentialités hydrauliques sont mieux connues**	**AEG**															**5 150 000**	**1**	**100%**	**5 150 000**	**5 150 000**
Activité	Réaliser l'inventaire des sources d'eau naturelles du bassin	AEG															5 150 000	1	100%	5 150 000	5 150 000
Tâche	*Payer le prestataire*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*5150000*	*1*	*5 150 000*	*1*	*100%*	*5 150 000*	*5 150 000*
Résultat	**Un schéma général de transfert d'eau entre les régions du pays est formulé en tenant compte de leurs potentialités à long terme**	**AEG**															**10 339 500**	**7**	**100%**	**296 500**	**296 500**
Activité	Aménager les sources	AEG															10 339 500	7	100%	296 500	296 500

Tâche	*Tenir une rencontre de cadrage avec le prestataire*	*AEG*	*Sans budget*															-	*1*	*100%*		
Tâche	*Suivre les travaux*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*343500*	*3*	*1 030 500*	*1*	*100%*		
Tâche	*Réceptionner les travaux*	*AEG*	*Sans budget*															-	*1*	*100%*		
Tâche	*Payer le prestataire*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*9000000*	*1*	*9 000 000*	*1*	*100%*		
Tâche	*Elaborer les termes de références*	*AEG*	*Sans budget*															-	*2*	*100%*		
Tâche	*Tenir une rencontre d'échange avec les communes*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*309000*	*1*	*309 000*	*1*	*100%*	*296 500*	*296 500*
Action	**ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions**	**AEG**																**27 332 500**	**34**	**82%**	**5 717 800**	**5 717 800**
Résultat	**Des périmètres de protection sont définis d'ici 2020 et 30% d'entre eux sont matérialisés autour des sources d'eau pérennes du pays et des forages à grand débit**	**AEG**																**27 332 500**	**34**	**82%**	**5 717 800**	**5 717 800**
Activité	Réaliser une étude de faisabilité pour la délimitation des barrages de Tandjari, Kompienga et de la Tapoa	AEG																8 749 500	14	57%	-	-
Tâche	*Elaborer les TDR*	*AEG*	*Sans budget*															-	*2*	*100%*		
Tâche	*Identifier le prestataire*	*AEG*	*Sans budget*															-	*3*	*100%*		
Tâche	*Lancer le DAC/envoyer des lettres d'invitation*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*25000*	*1*	*25 000*	*3*	*100%*		
Tâche	*Recruter le prestataire*	*AEG*	*Sans budget*															-	*3*	*0%*		
Tâche	*Suivre l'étude*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*241500*	*3*	*724 500*	*1*	*0%*		
Tâche	*Valider l'étude*	*AEG*	*Sans budget*															-	*1*	*0%*		
Tâche	*Payer le prestataire*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*8000000*	*1*	*8 000 000*	*1*	*0%*		

Activité	Délimiter les périmètres de protection du barrage de Dargo	AEG															6 561 400	8	100%	135 700	135 700
Tâche	*Elaborer les TdR*	*AEG*	*Sans budget*														-	*2*	*100%*		
Tâche	*Informer et sensibiliser les riverains*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*161800*	*1*	*161 800*	*1*	*100%*	*135 700*	*135 700*
Tâche	*Recruter le prestataire*	*AEG*	*Sans budget*															-	*3*	*100%*		
Tâche	*Payer le prestataire*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*6000000*	*1*	*6 000 000*	*1*	*100%*		
Tâche	*Superviser les travaux*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*199800*	*2*	*399 600*	*1*	*100%*		
Activité	Délimiter les périmètres de protection des du barrage de Yaongo	AEG															6 424 400	8	100%	-	-
Tâche	*Elaborer les TdR*	*AEG*	*Sans budget*															-	*2*	*100%*		
Tâche	*Informer et sensibiliser les riverains*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*161800*	*1*	*161 800*	*1*	*100%*		
Tâche	*Recruter le prestataire*	*AEG*	*Sans budget*															-	*3*	*100%*		
Tâche	*Payer le prestataire*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*6000000*	*1*	*6 000 000*	*1*	*100%*		
Tâche	*Superviser les travaux*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*131300*	*2*	*262 600*	*1*	*100%*		
Activité	Réaliser un reboisement autour des berges du barrage de Dargo	AEG															5 597 200	4	100%	5 582 100	5 582 100
Tâche	*Elaborer les Tdr et le protocole*	*AEG*	*Sans budget*															-	*2*	*100%*		
Tâche	*Faire signer le protocole*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*4950000*	*1*	*4 950 000*	*1*	*100%*	*4 950 000*	*4 950 000*
Tâche	*Suivre le reboisement des berges*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*161800*	*4*	*647 200*	*1*	*100%*	*632 100*	*632 100*
Action	**ACTION 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants**	**AEG**															**10 693 000**	**8**	**88%**	-	-
Résultat	**Des plans d'action contre les plantes envahissantes et le**	**AEG**															**2 323 000**	**3**	**67%**	-	-

	comblement des retenues d'eau sont adoptés et mis en œuvre																			
Activité	Finaliser l'étude de faisabilité du désensablement du barrage de Boulsa	AEG														2 323 000	3	67%	-	-
Tâche	*Tenir des réunions de cadrage*	*AEG*	*Sans budget*													-	*1*	*100%*		
Tâche	*Superviser les travaux*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*205750*	*4*	*823 000*	*1*	*100%*		
Tâche	*Payer le prestataire*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*1500000*	*1*	*1 500 000*	*1*	*0%*		
Activité	Réaliser le curage des barrages	AEG															-	-		-	-
Tâche	*Curer les barrages*	*AEG*															-				
Résultat	**Les berges dégradées des cours et plans d'eau sont identifiées et traitées**	**AEG**															-	-		-	-
Activité	Traiter les dégradations du barrage de Boulsa	AEG															-	-		-	-
Activité	Traiter les dégradations du barrage de Yaongo (Dargo)	AEG															-	-		-	-
Activité	Traiter les dégradations du barrage de Souka (Zorgho)	AEG															-	-		-	-
Activité	Traiter les dégradations du barrage de Sidikompenga (Bilanga)	AEG															-	-	0%	-	-
Résultat	**Les zones affectées de plantes envahissantes sont réduites**	**AEG**															**8 370 000**	**5**	**100%**	**-**	**-**
Activité	Apporter une subvention pour l'assainissement des barrages	AEG															8 370 000	5	100%	-	-
Tâche	*Apporter un appui financier au comité de gestion pour les travaux*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*												*8370000*	*1*	*8 370 000*	*3*	*100%*		
Tâche	*Tenir les rencontres du comité pour l'assainissement du barrage*	*AEG*	*Sans budget*														-	*1*	*100%*		

Tâche	*Suivre les travaux*	*AEG*	*Sans budget*														-	*1*	*100%*		
Activité	Détruire les plantes envahissantes du barrage de la Tapoa	AEG															-	-	0%	-	-
Activité	Détruire les plantes envahissantes du barrage de Boudiéri	AEG															-	-	0%	-	-
Action	**ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.**	**AEG**																			
Action	**ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.**	**AEG**															**11 045 000**	**10**	**70%**	**5 002 600**	**4 702 600**
Résultat	**Des outils de plaidoyer et de changement social sont conçus et diffusés**	**AEG**															**11 045 000**	**10**	**70%**	**5 002 600**	**4 702 600**
Activité	Confectionner des supports IEC	AEG															4 500 000	4	50%	-	-
Tâche	*Confectionner des outils IEC avec des messages sur les IOTA*	*AEG*	*Subvention Etat*													*4000000*	*1*	*4 000 000*	*2*	*0%*		
Tâche	*Concevoir et imprimer des plaquettes d'informations sur l'AEG*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*500000*	*1*	*500 000*	*2*	*0%*		
Activité	Elaborer le plan de communication de l'Agence de l'Eau	AEG															5 545 000	5	100%	5 002 600	4 702 600
Tâche	*Finaliser le plan de communication*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*3065000*	*1*	*3 065 000*	*2*	*100%*	*2 773 600*	*2 648 600*
Tâche	*Tenir l'atelier de validation du plan d'action de communication*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*2280000*	*1*	*2 280 000*	*2*	*100%*	*2 229 000*	*2 054 000*
Tâche	*Reproduire le document*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*													*200000*	*1*	*200 000*	*1*	*100%*		
Activité	Diffuser les informations sur l'AEG	AEG															1 000 000	1	0%	-	-

Tâche	*Assurer la couverture médiatique des activités de l'AEG*	*AEG*	*Asdi/DANIDA*											*1000000*	*1*	*1 000 000*	*1*	*0%*		